

N°99-2023

DECISION

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société MA BELLE

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 portant délégations du Conseil Communautaire au Président ou à son représentant,

Le Président

DECIDE de louer à la société MA BELLE, S.a.r.l au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Bernay sous le numéro 789 884 178, domiciliée 6, Rue Thiers 27500 Pont-Audemer, représentée par Madame Teuta SEJDIU, en sa qualité de gérante, les locaux sis pépinière d'entreprise, 163, Rue du Canal 27500 Pont-Audemer, ci-après désignés :

- Atelier et Bureau n° 16 C d'une surface totale de 46 m² répartie de la façon suivante : 32.20 m² pour la partie Atelier, située au rez-de-chaussée et 13.80 m² pour la partie bureau située à l'entresol.

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 6 mois à compter du 15 novembre 2023

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 230 euros hors taxe et hors charges (deux cent trente euros hors taxe et hors charges)

Fait à Pont-Audemer, le 06 novembre 2023

Le Président



Francis COUREL

